

LE JOURNAL DU COMITÉ POPULAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE VOL. 36, NO. 5

DÉCEMBRE 2024/JANVIER 2025

COMPOP.NET

GRATUIT



Les groupes mobilisés avaient une revendication claire : les terrains fédéraux jugés excédentaires doivent servir à des fins de logement social uniquement.

AUX URNES POUR LE LOGEMENT SOCIAL

PAGE 8

ILÔT SAINT-VINCENT **DE PAUL**

CHRONIQUE DE L'ÈRE DES DÉCHETS

LE SPVQ DANS LA MIRE **DES GROUPES SOCIAUX**

C'ÉTAIT PATROTÔT SE SONT EXCLAMÉ·E·S LES MEMBRES DU COMPOP

> PAGE 6 PAGE 5 PAGE 9



Problèmes de logement? Hausse de loyer? Travaux majeurs? Bloc à vendre ? Menace d'éviction ou de reprise de logement ? Locataire, tu as des droits!

Contacte le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste 418-522-0454.

L' INFOBOURG



Journal de quartier publié à 5 000 exemplaires, quatre ou cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles sont des espaces de parole pour les auteur-rice-s, et sont portés par un souci d'inclusivité. Diverses techniques d'écriture inclusive y sont valorisées.

Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro

Fabien Abitbol, Marie-Ève Duchesne, Agathe Légaré, Andrée O'Neill, Anne-Sophie Trottier

Ont aussi contribué

Yvon Boisclair, Anthony Cadoret, Fabienne Pion, Gabrielle Verret

Mots croisés

Agathe Légaré

Graphisme

Anne-Christine Guy

Correction

Catherine Duchesneau

Photographie

Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire

Publicité

Marie-Ève Duchesne (418 522-0454)

Coordonnées

780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9 418 522-0454 www.compop.net comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : compop.net/polinfo

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.



RECOURS CONTRE LES CIGARETTIERS: TOUT N'EST PAS FINI

Par Fabien Abitbol

Vous avez pu lire dans les médias en octobre qu'un accord avait été conclu avec les cigarettiers pour les victimes de cancer (et leur famille). Tout n'est pas si simple.



Déjà, des mises au point devaient avoir lieu en décembre 2024 qui pourraient entraîner des retards de plusieurs mois, en espérant que les mois ne se transforment pas une fois de plus en années.

Mais ce vers quoi l'on s'en va, c'est un dédommagement pour certaines victimes du cancer ou leurs descendant·e·s.

Pour l'instant, les chiffres qui circulent sont de l'ordre de 25 milliards de dollars pour les provinces et territoires (dont plus de six milliards au gouvernement du Québec) et d'un peu plus de quatre milliards pour les fumeur·se·s québécois·e· ou à défaut leurs héritier·ère·s.

Les fumeur-se-s doivent avoir fumé au moins 87 600 cigarettes fabriquées par Imperial Tobacco, RBH or JTI-MacDonald entre le 1er janvier 1950 et le 20 novembre 1998. Pour avoir une idée de ce que signifient 87 600 cigarettes, dites-vous qu'à raison de 365 jours par an et un paquet de 25 par jour, on dépasse les 91 000 cigarettes en dix ans.

Il faut par ailleurs avoir reçu avant le 12 mars 2012 un diagnostic de l'une des maladies suivantes :

- cancer du poumon primaire;
- cancer épidermoïde primaire du larynx, oropharynx ou hypopharynx (« cancer de la gorge »);
- emphysème ou MPOC (GOLD Grade III ou IV).

Cette date du 12 mars 2012 correspond au début des avertissements sanitaires sur le tabac.

Il faut enfin avoir été un·e résident·e du Québec au moment du diagnostic et y résider encore. Pour les descendant·e·s, il faut que le défunt soit mort au Québec après le 20 novembre 1998. 1998, c'est la date à laquelle un cabinet d'avocats en Ontario a décidé de s'emparer de l'affaire.

Vous trouverez tous les renseignements pratiques sur le site <u>recourstabac.com</u> et vous pouvez encore vous inscrire si ce n'est déjà fait. Vous pouvez également regarder auprès de votre association de malades si vous êtes membre de l'une d'elles ou auprès de la Société canadienne du cancer.

SOIGNER LES RACINES DU MAL

Par Yvon Boisclair



Aux États-Unis, début XX° siècle, il y a eu la prohibition pour combattre l'alcool : pas de fabrication, transport, vente, importation, exportation de boissons alcoolisées. D'autres pays (Russie, Finlande, Nouvelle-Zélande) en ont fait autant plus tard. Mais... il y a toujours des alcooliques. Ensuite, on s'est attaqué à une autre dangerosité, le tabac. Avec plus de succès d'ailleurs : les fumeur·se·s sont rares et nos lieux publics ne sont plus envahis de boucane, grâce à d'excellentes publicités. Maintenant ? On essaie de faire la guerre aux populaires opioïdes ou autres produits semblables : morphine, fentanyl, « pot », stupéfiants, etc. Cependant, dans un même temps, on utilise allègrement des drogues légales (médicaments prescrits par des médecins), pour soigner les gens accros à la « dope » ou prisonniers des filets de la maladie mentale. Les Anglais sont plus logiques que nous en disant drug store pour désigner une pharmacie (littéralement, magasin de

drogue). Or, les causes de troubles psychiatriques, ou de la consommation de stupéfiants relèvent des pensées, des émotions, des sentiments. Du chimique pour lutter contre un mal spirituel? Hum... y aurait-il quelque chose qui cloche? Ça prend plutôt des médecins spirituels, des psychothérapeutes. Au Québec, ils exercent majoritairement dans le privé, à des tarifs tellement exorbitants (120 \$ à 180 \$ pour cinquante minutes) que rares sont celles et ceux qui peuvent se les offrir. De plus, ces savantes personnes sont souvent limitées par le savoir académique qui peut comprimer l'essentiel : la vie intérieure pleinement vécue.

Je ne dis pas d'éliminer systématiquement les médicaments. Je dis d'aller plus loin. Heureusement pour nous, il y a les très efficaces groupes d'entraide, anonymes et bien autres, qui permettent de reprendre contact avec notre santé mentale. Accessibles à tous, empathiques, sans préjugés, pleins d'authenticité, avec une sécurité émotionnelle garantie, ils ne coûtent quasiment rien. Où les trouver ? Cherchez sur le net « Groupes anonymes Québec ».

« Rare est le bonheur, et il n'est jamais trop tard pour l'apprendre aux hommes. »

Massa Makan Diabaté

UNE JUSTICE À LA PORTÉE DE TOUTES ET TOUS

(La rédaction) Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, le bureau d'aide juridique qui se trouvait sur Charest à côté du siège du *Soleil* a déménagé pendant la crise de la COVID. Les avocat·e·s se trouvent désormais aux Façades de la Gare (même ascenseur que pour la clinique médicale ou pour Services Québec). Si vous avez besoin d'un·e avocat·e de l'aide juridique, sachez qu'une personne vivant seule est admissible au volet contributif (entre 100 \$ et 800 \$) si ses revenus sont inférieurs à 40 000 \$, et admissible au volet gratuit si elle peut justifier des revenus inférieurs à 28 600 \$ ou si elle est à l'un des programmes d'aide sociale.

Toujours aux Façades de la Gare, si vous vous rapprochez de la SAQ, vous trouverez un centre de justice de proximité. La mission du Centre de justice de proximité de Québec (CJPQ) est de promouvoir l'accès à la justice au moyen d'informations gratuites, de soutien et d'orientation, en complément des ressources déjà en place. Les services du CJPQ sont gratuits et confidentiels.



Le CJPQ peut vous aider à comprendre des documents, vous informer sur des recours, vous expliquer ce qu'est une médiation ou vous orienter vers des organismes. Il n'est pas habilité à donner un avis juridique, ni à vous représenter en cour, ni à compléter des documents à votre place.

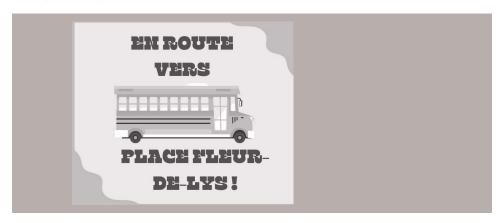
À Québec, le bureau est ouvert uniquement sur rendez-vous du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Numéro de téléphone : 418 614-2740 Courriel : receptionqc@cjpqc.ca Site web : www.justicedeproximite.qc.ca

De l'autre côté des Façades de la Gare (400, Jean-Lesage) se trouve le Palais de justice (300, Jean-Lesage). C'est là que vous pouvez assister à une séance d'information sur les petites créances. Les prochaines séances seront le 12 février 2025, le 9 avril et le 4 juin de 17 h à 19 h. Le service est offert uniquement sur inscription auprès du Centre de justice de proximité, qui vous indiquera la salle de la rencontre (voir coordonnées ci-dessus).

SERVICE D'AUTOBUS GRATUIT VERS PLACE FLEUR DE LYS POUR LES PLUS DE 65 ANS

Par Agathe Légaré



Depuis cet automne, les aîné·e·s de la haute-ville peuvent profiter d'un service d'autobus gratuit vers Place Fleur de Lys et ses nombreux commerces (Fruiterie 440, Maxi, Walmart, Super C, SAQ, Dollarama, cordonnerie, magasins de vêtements, etc.)

Les sorties ont lieu en autobus jaune le jeudi, jour habituel du début des spéciaux dans les magasins, et durent environ 2 h 30. Les lieux d'embarquement et les dates varient selon votre secteur de provenance (Vieux-Québec, faubourg Saint-Jean-Baptiste, Plateau Montcalm ou Saint-Sacrement).

Pour participer au voyage, vous devez avoir au moins 65 ans, pouvoir monter seul les marches de l'autobus et porter vos sacs, ou sinon avoir un accompagnateur ou une accompagnatrice pour vous aider.

L'inscription est obligatoire. Vous devez rejoindre madame Alex Janelle au 581 979-2394, le lundi, mardi ou mercredi, pour vous inscrire, connaître l'horaire et les lieux d'embarquement de votre secteur, et pour toutes autres questions.

Le service d'autobus gratuit pour les plus de 65 ans est un projet financé par l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (Université Laval et partenaires) ainsi que par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) du gouvernement du Canada.

SOINS DENTAIRES: LA SUITE* (ET PAS ENCORE LA FIN)

Par Agathe Légaré

Le mercredi 16 octobre, journée de grand tumulte politique à Ottawa, le ministre et député de Québec, Jean-Yves Duclos, a présenté à nouveau le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) à un groupe de personnes aînées réunies aux Loisirs Montcalm. Tout ce qui a été dit ce jour-là et ce qui suit présupposent que le gouvernement Trudeau sera encore en poste en avril 2025.

Ce mercredi, donc, Monsieur Duclos nous a annoncé deux projets à venir.

D'abord, en 2025, toutes les personnes résidentes canadiennes de 18 à 64 ans auront accès au Régime. Elles devront répondre aux mêmes critères d'admissibilité que les autres personnes adhérentes. Notamment, elles devront avoir rempli une déclaration de revenus pour l'année 2024, qui prouvera que leur « revenu familial net rajusté » est inférieur à 90 000 \$.

Ensuite, les personnes déjà inscrites sont couvertes seulement jusqu'à juin 2025. Elles seront réévaluées chaque année afin de confirmer qu'elles remplissent toujours les critères d'admissibilité. En 2025, c'est leur déclaration de revenus 2024 qui permettra de confirmer qu'elles sont toujours admissibles...

En somme, pour en avoir le cœur net, il faudra attendre l'évaluation et l'avis de cotisation de Revenu Canada en avril, mai ou juin 2025, pour s'inscrire ou se réinscrire au Régime.

La salle a posé des questions variées, allant de la procédure d'inscription jusqu'à l'opinion du chef du Parti conservateur du Canada, sur le RCSD. (Monsieur Poilievre prètend n'en avoir jamais entendu parler et pourrait décider de l'abolir.)

Quoi qu'il en soit, la popularité actuelle du régime a surpris. Selon le ministre Duclos, près de 90 % des dentistes et presque 100 % des denturologistes de notre région s'y sont t·e·s!

Mieux, le secteur de l'éducation a embarqué. La Clinique-école d'hygiène dentaire du cégep François-Xavier Garneau ainsi que les trois cliniques dentaires de l'Université Laval (celle des étudiant·e·s, des résident·e·s et des professeur·e·s) acceptent la carte d'assurance du RCSD. Tant mieux, mais ne sait-on jamais ce qui arrivera aux prochaines élections fédérales...



La rencontre avec Jean-Yves Duclos était organisée par Mobilisation Haute-Ville (MHV), Contact-Aînés et Loisirs Montcalm.

Encore une fois, une histoire à suivre...

* Pour un compte rendu de la première conférence du ministre Duclos sur le nouveau Régime de soins dentaires, consultez les trois articles d'Agathe Légaré dans *L'Infobourg* de juillet 2024, page 8.

LA RÉMUNÉRATION DES STAGES

Par Fabienne Pion

Le 8 novembre, une dizaine d'associations étudiantes de l'Université Laval étaient en grève pour la rémunération des stages. Mais qu'est-ce que cela signifie réellement ?



Les étudiant·e·s en marche lors de la dernière journée de la semaine de grève, le 8 novembre.

Un petit historique

D'abord, la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (la CRUES) explique que ce mouvement a débuté en 2015 avec des étudiantes en psychologie qui désiraient recevoir une rémunération pour leur internat. Cette mobilisation mena à une grève de deux mois et permit la création par le gouvernement de 250 bourses de 25 000 \$. Depuis, les étudiantes des différentes formations nécessitant un stage, accompagnées de leurs alliées, se mobilisent pour promouvoir le fait que tout travail mérite salaire. L'une des plus mémorables mobilisations fut en 2023 lorsque plus de 64 000 étudiantes furent en grève partout au Québec dans le cadre de la Journée internationale des stagiaires.

Depuis 2015, le mouvement a connu des évolutions. L'une des plus marquantes serait l'apparition du désir de salarisation plutôt que de rémunération. En effet, le principe de rémunération fait référence à n'importe quel moyen de compensation financière, comme des bourses ou un montant symbolique. De son côté, la salarisation aborde non seulement le fait de recevoir un salaire, mais aussi un contrat de travail, avec toutes les protections légales que cela procure. Ces

deux visions, n'étant pas nécessairement contradictoires l'une avec l'autre, sont nécessaires pour permettre d'offrir une réponse appropriée aux différents milieux de stage. En effet, les multiples contextes de stage (nombre d'heures, milieux, charge de travail, etc.) demandent des réponses adaptées aux différentes réalités.

Est-ce vraiment possible à mettre en place?

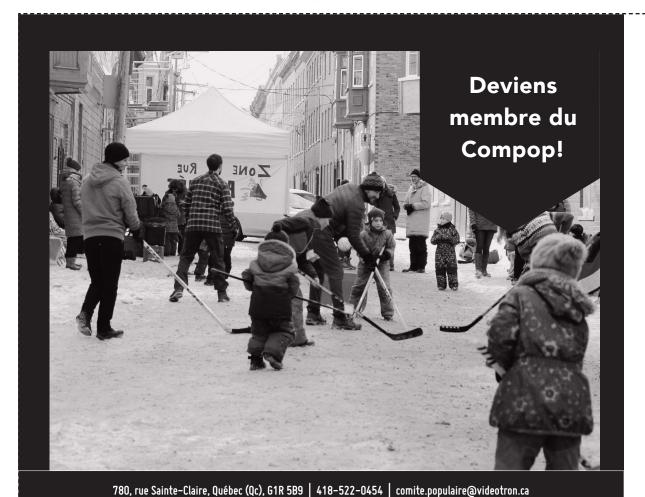
Malgré les croyances qui peuvent être diffusées par les instances décisionnelles, il existe des exemples de rémunération pour de la formation pratique financée par le gouvernement. En effet, en novembre 2023, le gouvernement du Québec a annoncé offrir une formation accélérée rémunérée à 750 \$ par semaine dans le secteur de la construction. Cela s'ajoutait aux bourses de diplomation allant de 9 000 \$ à 15 000 \$ que les finissant·e·s recevaient déjà à la fin de leurs 4 à 6 mois de formation.

Un enjeu féministe

En 2023, les femmes représentaient environ 69 % des stagiaires au niveau collégial et universitaire, selon l'IRIS. De plus, une grande partie des stages non rémunérés sont dans des milieux traditionnellement féminins et du care (soin), comme l'enseignement, le travail social et les soins infirmiers. Les domaines du care se définissent comme les emplois centrés sur le principe de prendre soin des autres, que ce soit au niveau de la santé physique ou psychologique. Dans ces milieux, les heures demandées de stage peuvent varier de 45 à 600 heures. En travail social, par exemple, si les stagiaires recevaient le salaire minimum pendant leur stage, celles-ci recevraient environ 11 907 \$ pendant leur année, ce qui permettrait d'améliorer significativement leurs conditions de vie. De fait, la non-rémunération met les stagiaires dans une situation financière précaire. Cela les force à se trouver un emploi, ce qui rajoute un risque d'épuisement et une charge mentale. Par conséquent, les stagiaires arrivent déjà épuisé·e·s et endetté·e·s sur le marché du travail. En plus, ce sont des milieux qui, par la suite, ont généralement des conditions de travail plus difficiles, ou des salaires et des horaires peu compétitifs, ce qui vient encore plus les vulnérabiliser.

La mise en place d'une rémunération pour les stages pourrait permettre une valorisation de ces domaines d'emploi en démontrant leur importance et en assurant aux futurs·e·s professionnel·le·s des conditions gagnantes pour leur carrière. Cela permettrait aussi de défaire la croyance voulant que ces emplois soient des « vocations » et justifiant leur sous-financement comparativement aux autres emplois

Au final, la question qui serait plus pertinente à se poser serait la suivante : le gouvernement peut-il se permettre de perdre de plus en plus de futur·e·s travailleur·se·s dans ces milieux si importants pour le bien-être de notre société ?



Coupon d'adhésion Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer au 780 rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9, avec une cotisation de 5 \$.

Nom:

Adresse:

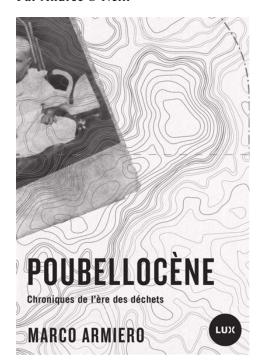
Code postal:

No de tél. :

Courriel:

CHRONIQUE DE L'ÈRE DES DÉCHETS

Par Andrée O'Neill



Selon les dernières projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Terre a atteint un réchauffement de 1,2 degré Celsius par rapport à la température de l'ère préindustrielle, tout près du point de non-retour déterminé par le GIEC à 1,5 degré.

« Nous sommes tous dans le même bateau » ; « Personne, riche ou pauvre, ne pourra échapper aux effets des changements climatiques », affirment de nombreux écologistes.

Faux, réplique Marco Armiero, professeur à l'Université autonome de Barcelone dans *Poubellocène*. Chroniques de l'ère des déchets. Les riches pourront encore et toujours s'en tirer. Pour bien faire l'analogie maritime, il ouvre son essai sur la tragédie du Titanic, où celles et ceux qui ont péri dans les eaux glacées de l'Atlantique étaient en grande majorité des passagers et passagères de 2e et surtout de 3e classe.

Marco Armiero oppose au concept d'Anthropocène, qui désigne les effets incontournables des comportements des humains sur la

géologie et les écosystèmes à l'ère actuelle, celui de Poubellocène, qu'il définit non seulement par tous les déchets « qu'on jette à tout vent », mais par les rapports socioécologiques qui mettent au rebut aussi bien des lieux que des êtres vivants, humains ou non.

De nombreuses critiques ont reproché à son ouvrage d'être trop théorique, mais Marco Armiero a passé de nombreuses années aux premières loges du Poubellocène : il est né et a grandi à Naples, ville reine des détritus instruments de pouvoir, dont la gestion des matières résiduelles est de longue date aux mains de la mafia. Il a vécu de première main les effets délétères des ordures sur les milieux habités.

Nous déposons nos sacs de lait dans notre bac bleu sans nous soucier que ces sacs aboutiront dans des décharges en Asie, où des gens très pauvres, le plus souvent des femmes et des enfants, s'éreinteront à les trier ou à les incinérer. Nous croyons naïvement que les pots de confiture que nous jetons au recyclage redeviendront du verre. Mais ils entrent plutôt dans la composition de l'asphalte (puisqu'il faut bien élargir nos routes, dont dépend l'industrie du pétrole et de la batterie d'auto) ou de matériaux de remblaiement dans les sites d'enfouissement (parce que quand tous ces vêtements fabriqués dans des ateliers de misère au Bangladesh ne nous apportent plus de joie, comme le dit la papesse du désencombrement Marie Kondo, il faut bien s'en débarrasser à un moment donné). Le capitalisme tire profit des déchets, qui maintiennent la domination d'une partie de la population sur les autres. Et cela, nous ne voulons pas le voir.

La COVID-19 s'est invitée peu avant que le Poubellocène soit terminé, mais Marco Armiero remarque, pour terminer son essai sur une note d'espoir, que la pandémie a donné lieu à des « pratiques citoyennes porteuses d'avenir » et que « des brèches sont apparues dans le mur étanche qui sépare les êtres qui valent quelque chose de ceux qui ne valent rien ». Ces brèches, « il ne faut surtout pas les colmater, il faut s'en servir comme appui pour abattre le mur ».

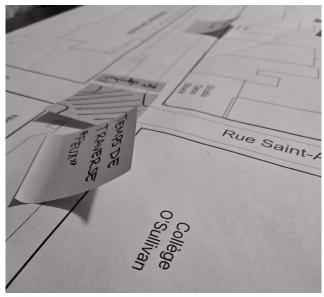
Marco Armiero, Poubellocène, Chronique de l'ère des déchets, traduit de l'anglais par Nicolas Calvé, Lux éditeur, 2024.



LES PIÉTON·NE·S SE RASSEMBLENT POUR UNE RUE SAINT-JEAN À ÉCHELLE HUMAINE

Par Marie-Ève Duchesne

Le 12 novembre dernier, une douzaine de résident-e-s du quartier se sont réuni-e-s à l'appel du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste pour une soirée de réflexions et de pistes d'action quant à la nouvelle campagne créée par le Compop « Pour une rue Saint-Jean à échelle humaine* ». C'est dans les locaux du Compop qu'a eu lieu cette soirée permettant de venir valider ou alimenter la liste des irritants et des solutions possibles pour améliorer l'expérience piétonne sur cette artère au cœur du quartier, mais également de réfléchir à un ou des moyens d'action à utiliser pour faire valoir ce que l'on souhaite.



C'est à l'aide de cartes de la rue Saint-Jean que les participant·e·s ont pu rêver une rue à échelle humaine.

Divisées en deux ateliers, les personnes présentes ont pu échanger et partager leurs idées. Sans surprise, plusieurs irritants, dont la forte présence automobile, l'absence de canopée et le manque d'aménagements structurants pour les piéton·ne·s, ont accaparé une bonne partie de la discussion. Si plusieurs des solutions avaient déjà été identifiées par le Compop, d'autres sont venues bonifier la liste déjà existante. Pensons à des feux clignotants piétons à toutes les intersections ou à des intersections surélevées pour ne nommer que celles-ci.

L'angle nouveau de cette soirée était, sans contredit, les moyens d'action à imaginer pour tenter de mettre de la pression et visibiliser les enjeux de la campagne sous l'angle des piéton·ne·s. Au moment de mettre sous presse, il est impossible encore de dire ce que sera cette action ni si elle aura été réalisée au moment de la distribution. Mais si vous rencontrez des panneaux particuliers ou des brigadier·ère·s plutôt sympathiques, nul doute à avoir : il s'agira probablement de l'action réfléchie lors de cette soirée.

Deux autres soirées seront également organisées au courant des prochains mois : une portera sur les transports en commun et l'autre sur les vélos. N'hésitez pas à suivre notre page Facebook (@ CompopSJB) ou à nous écrire par courriel (comite. populaire@videotron.ca) pour être au courant des prochaines activités et actions.

^{*} Pour tout savoir sur la campagne, visitez le site du Compop : https://www.compop.net/content/ruesaintjean



Sept visuels ont été concoctés pour le lancement de la campagne
« L'accessibilité vieillit mal ».

L'ÂGE ET LE HANDICAP AVEC HUMOUR

Par Fabien Abitbol

Le jeudi 3 octobre, à l'École nationale d'administration publique (ENAP), se déroulait le lancement d'une campagne de communication d'un projet qui germait depuis 2019. La date du 3 octobre pour lancer « L'accessibilité vieillit mal » n'était pas choisie au hasard, le 1er octobre étant la journée internationale des personnes âgées.

La Concertation Ville Inclusive Aînée (VIA) est née de la recherche-action participative « Accès-communauté : un objectif partagé (ACOP) », qui s'est déroulée de 2019 à 2023. Animé et appuyé par l'Engrenage Saint-Roch, ce projet a permis de recueillir les expériences de personnes aînées ayant des incapacités et habitant les quartiers centraux de Québec, sur les thèmes de leurs déplacements et de leur participation sociale. Parmi les freins à l'inclusion, plusieurs obstacles physiques, notamment en lien avec l'état de la voirie et l'accessibilité des bâtiments publics. À cette exclusion physique s'ajoutent des dimensions sociales. « Par exemple, les personnes aînées ayant des incapacités peuvent percevoir qu'elles dérangent et qu'elles ne sont pas les bienvenues lorsqu'elles souhaitent réaliser des activités de participation sociale », estime Anne-Marie Trempe, étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université Laval.

En plus de l'Engrenage Saint-Roch, la concertation VIA est composée de personnes aînées ayant des incapacités résidant dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, d'organismes communautaires (le Carrefour familial des personnes handicapées, Mobilisation Haute-Ville, le Regroupement des personnes handicapées visuelles, le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap, le Patro Roc-Amadour, etc.) et de membres de la communauté universitaire. Le but : faire de la ville un endroit accueillant pour les personnes aînées, en particulier celles qui sont en situation de handicap, dans une perspective de vieillissement dans la dignité. En clair : il y a du chemin à parcourir.

Le Fonds de soutien à la transformation sociale de Mission Inclusion a alloué un budget de 112 000 \$ (56 000 \$ par an jusqu'à juillet 2026). La façon de dépenser les sommes allouées est assez ouverte, depuis des ressources humaines jusqu'à des services professionnels ou de l'achat de matériel.

« Quand on y pense, tout le monde est appelé à vieillir, et, considérant le vieillissement de la population, travailler aujourd'hui pour une ville plus inclusive, c'est aussi se mobiliser pour rendre la ville plus inclusive pour soi-même dans le futur », selon Alexandre Allard, de L'Engrenage Saint-Roch.

« C'ÉTAIT PATROTÔT », SE SONT EXCLAMÉ·E·S LES MEMBRES DU COMPOP

(La rédaction) Le 30 octobre dernier avait lieu l'assemblée générale du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Compop), où près d'une trentaine de personnes étaient présentes, notamment pour discuter des enjeux sur lesquels nous nous mobiliserons pour l'année 2024-2025! Ce moment a également permis de se remémorer les actions menées par le Compop et les groupes alliés lors de l'année qui vient de passer.



Près d'une trentaine de membres ont pu participer à cet important exercice démocratique et ainsi contribuer à l'avancement du travail du Compop.

Les membres présent·e·s ont également pu se prononcer sur le nom de la coopérative de solidarité qui est en train de se former sur le terrain de l'îlot Saint-Vincent-de-Paul. Elles et ils ont pu voter, en deux temps, sur une liste de suggestions provenant de différentes personnes militant au sein de l'organisme. D'autres suggestions ont même pu être accueillies le soir même.

La coopérative de solidarité qui sera chargée de développer le projet sur l'îlot Saint-Vincent-de-Paul a officiellement trouvé son nom : il s'agit de la coopérative de solidarité Patrotôt. La tâche de trouver le nom officiel avait été confiée au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste : « Pour nous, il s'agit d'un excellent choix. Un tel nom représente bien l'histoire du site en faisant une mention au Patro Saint-Vincent-de-Paul qui a longtemps habité l'espace, tout en soulevant la victoire citoyenne après 37 ans de luttes. Il était "Patrotôt" pour que ce terrain revienne à la collectivité! Ce nom est également un "clin d'œil" au temps qui est passé sans que rien ne bouge sur ce site d'exception », a expliqué Gabrielle Verret, permanente au Compop.

Poursuite du travail et attente de financement

Depuis déjà un peu plus d'un an, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, le groupe de ressources techniques Action-Habitation de Québec, la Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches et La Bouée travaillent au développement de ce site. Ce sont d'ailleurs ces organisations qui feront partie de la première mouture officielle de la coopérative de solidarité dans la prochaine année, auxquelles se greffera une coopérative d'habitation du quartier, La Fameuse. D'autres acteurs ou actrices du milieu pourraient également s'ajouter en cours de route. « Il s'agit de l'une de nos prochaines étapes : officialiser la coopérative de solidarité, ses règlements, son fonctionnement pour la suite du processus. L'autre enjeu majeur demeure, bien sûr, le financement. Une demande a été déposée au Programme de développement des coopératives d'habitation du fédéral. À l'heure actuelle, nous sommes toujours en attente d'une réponse, la période d'analyse n'étant pas terminée », a ajouté Mme Verret.

Rappelons que la Ville de Québec avait donné son aval le 26 février dernier à un projet porté par le Compop depuis de nombreuses années, incluant du logement social, un parc, un jardin communautaire et un CPE.

PETITE CHRONIQUE SUR L'ÎLOT DORCHESTER

Par Anne-Sophie Trottier

Le 23 octobre dernier avait lieu la séance de consultations sur l'avenir de l'îlot Dorchester, organisée par la Ville de Québec. Le terrain, actuellement dédié au stationnement (350 cases), est visé par un mégaprojet résidentiel et touristique conçu par le propriétaire, le groupe Trudel. Celui-ci projette la construction de cinq bâtiments sur l'îlot. Ils incluent du logement, des locaux commerciaux, un hôtel et plusieurs étages de stationnement souterrain. Le projet comporte aussi deux placettes vertes, dont l'une se situe au coin Dorchester/Saint-Vallier. Un bel endroit pour relaxer en se berçant aux doux sons de l'autoroute.



En image, le projet tel que présenté par le promoteur lors de la consultation du 23 octobre 2024.

La Ville devait prendre le pouls de la population à ce sujet étant donné que la mouture actuelle demande plusieurs exemptions aux normes en vigueur.

La salle du 155, boulevard Charest, qui accueillait la rencontre, était à pleine capacité bien avant que la réunion ne débute ; plusieurs citoyen·ne·s ont dû s'installer dans la « salle de débordement » et regarder les présentations sur un écran.

La présentation s'est faite en deux temps : d'abord, une employée de la Ville expliquait les normes d'urbanisme en place dans le secteur à travers le programme particulier d'urbanisme (PPU) et le zonage. Ce sont ces règlements qui déterminent la hauteur possible d'un immeuble, les usages autorisés d'un terrain, le pourcentage de verdure qui doit être incorporé à un projet, etc.

La Ville montrait ensuite les modifications demandées par le groupe Trudel. Celles-ci visaient surtout l'augmentation des hauteurs et surhauteurs des bâtiments, l'inclusion d'un plus grand nombre de locaux commerciaux ainsi que la diminution des pourcentages de verdure au sol. La demande qui a fait le plus réagir concernait la modification de la norme de surhauteur pour le bâtiment le plus élevé, passant des cinq mètres autorisés à 26 mètres. C'est dans ce bâtiment que la construction de l'hôtel est prévue.

Ensuite, David Chabot et Mathieu Forget du groupe Trudel ont présenté le projet, intitulé *Respect et ambition pour Saint-Roch*. Selon eux, le PPU rend tout projet à l'îlot impossible étant donné sa rigidité. Fort de nombreuses consultations effectuées dans le quartier, le groupe Trudel est en mode séduction. L'accessibilité sociale de leur projet est présentée comme étant l'une de leurs priorités, mais le jupon dépasse à bien des égards.

Au moment d'écrire ces lignes, aucun logement n'est prévu pour accueillir des familles. Les espaces de stationnement, au nombre de 550, auront tôt fait de créer une importante circulation de transit dans les quartiers centraux. Pour ce qui est du logement social, il n'y en a pas. Trudel prévoit 40 unités de logement dit « abordable* » qui, on le sait, ne correspondent pas à la capacité de payer des ménages les moins bien nantis. 20 unités de PSL (Programme de supplément

au loyer) ont été octroyées pour le projet par l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ). Cette entente fait en sorte que les locataires des logements visés par cette entente paieront 25 % de leurs revenus pour se loger, comme en HLM. La différence face au loyer régulier sera payée à Trudel par l'OMHQ. Ainsi, des fonds publics serviront à enrichir ce promoteur privé, qui restera le propriétaire des logements. Il faut aussi comprendre que ces ententes sont à durée déterminée. Ainsi, après un certain nombre d'années, Trudel ne sera plus tenu d'offrir des loyers aux personnes à faible revenu.

Ainsi, malgré les annonces en grande pompe, aucune solution pérenne pour répondre aux besoins les plus criants de la communauté en matière de logement n'a été présentée.

Sans oublier que l'hommage prévu à Paryse Martin, artiste multidisciplinaire bien-aimée du quartier Saint-Roch et décédée au cours de la dernière année, a été conçu sans le consentement de sa famille**.

Pour la suite, Trudel procédera à certains ajustements suite aux consultations et mémoires citoyens qui auront été déposés. Ensuite, la Ville verra si elle consent aux assouplissements demandés au PPU. Si c'est le cas, cela mènera à une autre série de consultations, et potentiellement à un référendum sur la question (si les citoyen·ne·s en font la demande). L'Engrenage St-Roch, accompagné d'autres organismes et de personnes mobilisées, reste à l'affût des futurs développements.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le mémoire de l'Engrenage sur son site web : https://www.engrenagestroch.org/actualites/ memoire-sur-le-projet-de-reamenagement-de-lilot-dorchester-par-trudel/

 $^{^*}$ Le logement abordable est calculé à 30 % du revenu médian des locataires du marché, ce qui équivaut à 1 027 \$.

^{**} Simon Bélanger, « Hommage à Paryse Martin à l'îlot Dorchester : la famille n'était pas informée », MonSaintRoch, 29 octobre 2024, https://monsaintroch.com/2024/ hommage-a-paryse-martin-a-lilot-dorchester-la-famille-netait-pas-informee/

AUX URNES POUR LE LOGEMENT SOCIAL! RASSEMBLEMENT ENTRE L'URNE ÉLECTORALE ET L'URNE FUNÉRAIRE AU BUREAU DE DUCLOS



Lors du rassemblement, une délégation a tenté de remettre les urnes au député fédéral, Jean-Yves Duclos. Malheureusement, une porte close les attendait.

(La rédaction) Le 22 novembre dernier, dans le cadre de la journée pancanadienne de l'habitation, le Compop, à l'appel de son regroupement national, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), a organisé un rassemblement devant les bureaux du ministre fédéral Jean-Yves-Duclos, sous la thématique des urnes. À l'ombre de futures élections, plusieurs militant·e·s et les groupes alliés ont tenu à réitérer qu'il est plus que nécessaire que le logement social soit une réelle priorité pour le gouvernement fédéral. D'autres actions de ce type ont été réalisées partout à travers le Canada, soit à Montréal, Sherbrooke, Burlington, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Victoria.

Les loyers explosent à Québec

Les chiffres de la Société canadienne de l'hypothèque et de logement (SCHL) sont très préoccupants. À Québec, on parle d'un taux d'inoccupation en dessous de 1 % et de 1 040 \$ en moyenne pour un 4 ½. Cela représente une hausse de 22,4 %, en un an, soit d'août 2023 à août 2024, classant la Ville de Québec en troisième au niveau de la hausse du prix des loyers au Canada, selon un récent rapport sur les loyers publié par Rentals.ca et Urbanation. « Dans l'optique où nous voulons que tous les ménages locataires aient un toit sur la tête, il est essentiel que le gouvernement fédéral en fasse plus en termes de logement social, pour une solution pérenne devant la crise actuelle », s'exclame Gabrielle Verret, permanente au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et porte-parole pour l'occasion.

Urgence d'agir

Dans les dernières années, le gouvernement fédéral s'est doté de leviers pour accéder à des terrains publics à des fins d'habitation. Pour les groupes mobilisés, il est impératif que ces terrains soient destinés au logement social et cédés gratuitement ou à un montant symbolique aux organismes responsables de la construction de ce type de logement, dans le but d'augmenter significativement leur nombre. Dans le même sens, ils réclament au gouvernement fédéral qu'il se dote d'un objectif clair en matière de construction de logements sociaux, soit de 500 000 en 10 ans au Québec et au Canada. Pour ce faire, il est essentiel que les sommes promises pour lutter contre la crise du logement via le Fonds pour le logement abordable (1 milliard \$) et le Fonds canadien de protection des loyers (1,5 milliard \$) soient investies pour le logement social sans être dilapidées et données au privé.

Un programme Coop fédéral plus qu'attendu pour les coopératives

Finalement, l'annonce du nouveau Programme de développement des coopératives d'habitation (PDCH) est saluée, puisqu'il s'agit du premier programme fédéral de coopératives depuis 1992. Néanmoins, quelques craintes persistent. Le fait que les loyers pourront correspondre à un niveau égal ou inférieur à 110 % du loyer médian du marché dans les immeubles construits après l'an 2000 peut vouloir dire des loyers nettement inaccessibles pour beaucoup de ménages locataires. Ajoutons que ces prix seront en inadéquation avec certaines subventions du provincial.

Il est plus que temps que tous les paliers gouvernementaux mettent des mesures en place pour s'assurer que tous les ménages locataires aient un toit. Pour le FRAPRU et ses membres, pour doubler le nombre de logements sociaux, la socialisation du parc locatif doit passer de 11 % à au moins 20 % en 15 ans.



Viandes, charcuteries & fromages Fruits & légumes - Boulangerie - Prêt-à-manger Grande sélection de bières de micro-brasseries

Ouvert 7 jours, de 8h à 21h

850 rue Saint-Jean, Québec, G1R 1R3 (418) 522-4889

vu par plus de



Annoncez-vous dans

L' <u>IN</u>FOBOURG



Pour toute information, consultez notre kitmédia en ligne à : compop.net/publicite

personnes

LE SPVQ DANS LA MIRE DES GROUPES SOCIAUX

(La rédaction) Le premier octobre dernier, des groupes communautaires et sociaux, inquiets de la répression policière et du profilage exercés par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), ont tenu une conférence de presse pour dénoncer la situation. Des témoignages nombreux s'accumulent de la part des organisateur-ices de manifestation sur les pratiques d'intimidation du SPVQ à leur égard. Les groupes s'inquiètent qu'aucune action n'ait été entreprise par l'administration Marchand suite à l'étude sortie en janvier, qui faisait état de l'augmentation importante du nombre de constats d'infractions remis par le SPVQ aux personnes en situation d'itinérance. À cela s'ajoutent des chiffres obtenus par le Globe and Mail*, qui illustrent l'ampleur des interpellations aléatoires du SPVQ ciblant les personnes racisées. Par exemple, le pourcentage de personnes noires interpellées par la police est à 7,8 %, tandis qu'elles représentent uniquement 4,1 % de la population de la ville de Québec ; les personnes arabes arrivent à un total de 3,1 % des interpellations, tandis qu'elles représentent 1,8 % de la population. Les personnes latinos sont également surreprésentées (1,6 % de la population et représentées à 2,3 %).

Profilage racial

Ces chiffres pourraient en surprendre plusieurs. Mais ce n'est pas le cas de la Ligue des droits et libertés-section Québec (LDL-Qc) qui, depuis plusieurs années, sonne l'alarme sur cette pratique et demande à la Ville de mener une enquête, ce qu'elle a toujours refusé. « Cela fait plus de cinq ans que nous dénonçons le profilage racial pratiqué par le SPVQ. Les chiffres obtenus démontrent que nous avions raison et que le SPVQ avait tort lorsqu'il affirmait que c'était une question de "perception". Ces données quantitatives corroborent d'ailleurs les résultats d'une enquête qualitative menée l'an passé et démontrant l'existence du profilage racial dans la Ville de Québec. Nous mettons maintenant au défi le SPVQ d'expliquer pourquoi les taux d'interpellation sont plus élevés pour les personnes noires, arabes et latinos dans la Ville de Québec », a martelé Maxim Fortin de la LDL-Qc.

Profilage social

Depuis la sortie de l'étude sur l'augmentation alarmante de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance, rien ne nous permet d'affirmer que les pratiques du SPVQ ou de la Ville à leur égard ont changé. « Si la possession de matériel de consommation (d'ailleurs fourni par la santé publique) fait l'objet de nombre de gestes répressifs contradictoires et contre-productifs, le simple usage de l'espace public par les personnes



De gauche à droite, des représentant·e·s de Palestine Québec, du RÉPAC 03-12, de la Ligue des droits et libertés – section Québec, de Action-chômage Québec et de Points de repères ont pris la parole.

en situation d'itinérance fait l'objet d'une répression plus visible encore. La présence des personnes sans-abri et de leur matériel dans les lieux publics suscite un nombre anormalement élevé de plaintes retenues, d'interpellations non justifiées, de délocalisations et de constats d'infraction. En coupant les subventions à plusieurs organismes et en stigmatisant ces gens, on brise le dernier lien avec des personnes qui ne demandent qu'un filet de sécurité sociale, tout en sabotant les efforts visant à favoriser la mixité sociale », a soulevé Ty Rousseau-Saucier, de l'organisme Point de Repères.

Profilage politique

Les raisons de prendre la rue pour dénoncer les injustices ne manquent pas : attaques aux droits des locataires, attaques aux droits reproductifs, coupures dans les services publics ou destruction de l'environnement. Depuis plus d'un an, les groupes qui organisent des manifestations témoignent de désinformation, d'intimidation et de répression de la part du SPVQ. « La police nous empêche de prendre la rue sous le prétexte fallacieux du nombre de personnes requis, exige que l'on change notre trajet pour pouvoir prendre la rue, demande de changer notre date ou nous presse de marcher plus vite. La police devient partie prenante de l'organisation de nos manifestations et brime ainsi le droit de manifester. Les témoignages que nous avons récoltés montrent que, lorsque les organisateur-ices sont jeunes, des femmes ou des personnes racisées, la police se permet encore plus d'exiger des modifications ou de commenter les revendications. Parfois, elle va même jusqu'à nous contrôler physiquement! Nous avons fait état de ces agissements au maire, sans aucune réponse de sa part. « C'est frustrant! », a affirmé Naélie Bouchard-Sylvain, du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (REPAC 03-12).

Profilage politique et racial

« Au cours de la dernière année, les manifestations contre le génocide en Palestine dans la rue ont mis en lumière des pratiques de profilage politique et racial exercées par le SPVQ. Ces manifestations sont systématiquement accompagnées d'une forte présence policière, ce qui est particulièrement préoccupant pour les manifestantes racisées, qui sont fréquemment ciblées par la violence policière. La police est également présente de manière disproportionnée lors de nos rassemblements statiques, qui se déroulent pourtant toujours sur le trottoir et n'entravent en rien la circulation. Cette présence excessive alimente l'idée fausse selon laquelle celles et ceux qui exigent la fin du génocide seraient dangereux ou criminels. Les actes de répression disproportionnée à l'encontre de personnes exerçant leur droit fondamental de manifester contre un génocide soulignent l'urgence d'un changement structurel profond », a expliqué Samia Bachire, de Palestine Québec.

Les groupes réunis en conférence de presse ont soumis trois revendications claires au maire Marchand :

- Que l'administration Marchand reconnaisse le profilage racial pratiqué par le SPVQ à l'égard des personnes racisées sur le territoire de la Ville de Québec et qu'elle mène une enquête statistique sur l'ethnicité des personnes interpellées et interceptées.
- Que l'administration Marchand reconnaisse le profilage social pratiqué par le SPVQ et s'engage à mettre fin à la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.
- Que l'administration Marchand veille au respect des droits de l'ensemble de la population de la ville, dont le droit à l'espace public et le droit de manifester, notamment en abrogeant le règlement 2817.

^{*} Frédérik-Xavier Plante, « Black and Arab people overrepresented in Quebec City police stops, data show », The Globe and Mail, 8 novembre 2024, https://bit. ly/4eAhEUm

UNE NOUVELLE MURALE POUR CÉLÉBRER LES AFRO-QUÉBÉCOIS-E-S

(La rédaction) Le 24 octobre dernier, la murale en hommage aux Afro-Québécois·e·s a été inaugurée sur le mur extérieur du centre communautaire Lucien-Borne. Située devant le parc Karim-Ouellet et visible de la côte de Salaberry, la murale célèbre la contribution des citoyen·ne·s noir·e·s et afrodescendant·e·s à la vie et à la renommée de Québec. Ce projet a été réalisé grâce à l'Entente de développement culturel convenue entre le gouvernement du Québec et la Ville de Québec.



L'œuvre que l'on peut maintenant apercevoir derrière le centre Lucien-Borne.

L'événement a réuni plusieurs personnalités engagées dans le projet, dont le rappeur et instigateur du projet, M. Aly Ndiaye alias Webster, ainsi que les artistes visuels Jean-Marc Ouattara et Annie Lalande, créateur-ice-s de cette œuvre d'art public.

« Cette murale est une représentation de la richesse culturelle qui façonne le Québec, affirme le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Jeunesse et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe. Elle honore l'histoire et la contribution des Afro-Québécoises et Afro-Québécois, tout en offrant une œuvre publique aux citoyennes et citoyens de Québec ainsi qu'aux personnes qui la visitent. Bravo aux artistes et à tous ceux qui ont contribué au projet. »

En illustrant l'histoire, les accomplissements et l'apport des Afro-Québécois·e·s à la Ville de Québec, cette œuvre devient un lieu de passage et de mémoire, accessible aux citoyen·ne·s et aux personnes qui visitent Québec.

Conçue par les artistes de Québec Annie Lalande et Jean-Marc Ouattara et réalisée par l'organisme Sautozieux, la murale représente 15 personnalités marquantes de l'histoire des Noir-e-s à Québec, de la Nouvelle-France à aujourd'hui. On y retrouve entre autres Olivier Lejeune, premier résident noir au pays et premier esclave recensé en Nouvelle-France, et Ena J. Auguste, artiste peintre et sculptrice de Québec, dont l'art était fortement inspiré par la culture haïtienne. Le titre « Murale en hommage aux Afro-Québécois » symbolise l'union entre les cultures africaine et québécoise et incarne les valeurs de vivre-ensemble de la Ville de Québec.

« La Ville de Québec célèbre aujourd'hui des pionniers du vivre-ensemble qui ont fait preuve d'un courage extraordinaire pour lutter contre des injustices sociales et raciales, chacun à sa façon, a ajouté le responsable de l'immigration et du vivre-ensemble au comité exécutif, M. David Weiser. Cette murale reflète notre capacité d'évoluer en tant que société ainsi que notre engagement à bâtir un environnement toujours plus accueillant et plus inclusif. »



GRANDE MANIFESTATION CONTRE LA VENUE DES KINGS DE LOS ANGELES

Par Anne-Sophie Trottier

Le 3 octobre dernier avait lieu la grande manifestation « Les fonds publics pour le filet social », organisée par la Coalition Main rouge, le Conseil central de Québec et Chaudière-Appalaches (CSN), le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) et le Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale (RGF-CN). Des groupes de partout au Québec se sont déplacés afin de démontrer leur indignation face au gouvernement caquiste, qui célébrait au même moment la deuxième année, de son deuxième mandat, au pouvoir.



Bannière de tête lors de la manifestation dans les rues de Limoilou.

La grande manifestation visait à dénoncer la venue des Kings de Los Angeles à Québec. Cette équipe de hockey venait disputer deux matchs préparatoires au Centre Vidéotron, et ce grâce à une généreuse subvention de 5 à 7 millions fournie par le gouvernement du Québec. On se le rappelle, les Canadiens de Montréal avaient offert de venir jouer gratuitement au Centre, et n'ont jamais par le passé reçu de subventions gouvernementales pour venir à Québec*. Même les plus grand·e·s amant·e·s du hockey peuvent difficilement y voir autre chose qu'une maladroite manœuvre populiste du type « du pain et des jeux » : et si la CAQ est prête à investir pour les jeux, elle l'est moins pour le pain.

Devant le besoin toujours plus grand de renforcer le filet social, il est injustifiable que la CAQ accorde une si grande part des fonds publics à une équipe de hockey hautement fortunée. On le voit, le fossé entre les plus riches et les moins bien nanti·e·s continue de se creuser. Au moment d'écrire ces lignes, le réseau des Banques alimentaires du Québec vient de publier son bilan pour l'année 2024, qui est des plus alarmants. Une augmentation de la demande de 24 % a été constatée pour l'année. Depuis 2021, on parle d'une hausse de 136 % des demandes d'aide alimentaire.

Les personnes aidées ont des profils très différents :

- 87 % sont des ménages locataires ;
- 39 % sont des familles avec enfants ;
- 38 % sont des enfants ;
- 34 % ont un revenu qui découle d'un emploi.

Cela signifie que le salaire minimum en vigueur, de 15,75 \$, est largement insuffisant pour combler les besoins de base. Comme l'explique la directrice de Moisson-Québec, Élaine Côté: « Tous les voyants sont au rouge**. » Comment peut-on se permettre de financer une équipe de hockey dans un tel contexte?

C'est en réponse à ce genre d'aberration que la manifestation a rallié groupes communautaires, syndicaux et étudiants, par une vaste mobilisation qui dénonçait ce gaspillage de ressources. Plus de 500 personnes sont venues protester et marcher dans les rues de Limoilou jusqu'au Centre Vidéotron.

La subvention aux Kings est un symbole fort de la gestion cavalière des finances québécoises par la CAQ. Malheureusement, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, et il leur reste encore deux ans de mandat avant les prochaines élections. Raison de plus pour poursuivre la mobilisation et continuer de se faire entendre.

- * « 5 M\$ d'argent public pour accueillir les Kings à Québec », Radio-Canada, 14 novembre 2023, https://ici.radio-canada.ca/sports/2026529/hockey-lnh-quebec-kings-los-angeles
- ** « 24 % plus de demandes d'aide alimentaire chaque mois dans la grande région de Québec » Radio-Canada, 28 octobre 2024, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2115763/aide-alimentaire-region-quebec

THIN BLUE LINE: UN SYMBOLE PROBLÉMATIQUE CHEZ LE CORPS POLICIER

Par Fabienne Pion



On peut voir ici le drapeau canadien (en noir) et sa mince ligne bleue sur l'uniforme d'un policier du Service de police de la Ville de Québec.

Si vous avez eu à interagir avec des policier·ère·s dans les dernières années, vous avez peut-être remarqué un écusson représentant le drapeau du Canada gris traversé par une ligne bleue. Ce symbole, souvent porté sous forme d'écusson par certain·e·s policier·ère·s, fait polémique dû à son association à des groupes d'extrême droite.

À l'origine, la Thin Blue Line (mince ligne bleue) est un concept né au 19e siècle au Royaume-Uni. Son association à la police est toutefois beaucoup plus récente, remontant aux années 50 à Los Angeles. Porté sous forme d'écusson par les forces policières, il prend la forme d'une simple bande bleue sur le drapeau américain ou canadien en nuances de noir. Son principe est d'exprimer que la police représente la mince ligne (the Thin Blue Line) qui sépare l'ordre du chaos. Plusieurs membres du corps policier disent porter ce symbole pour montrer leur soutien à leurs collègues mort·e·s ou blessé·e·s en service. Cependant, il a pris une tout autre signification à la suite du mouvement des droits civiques afro-américains Black Lives Matter (La vie des NoirEs compte), qui a résonné à travers tous les États-Unis et au Canada. Depuis, le Thin Blue Line est associée à Blue Lives Matter (La vie des policiers compte), qui vise à s'opposer à Black Lives Matter en s'en prenant à sa légitimité. Des groupes d'extrême droite et des suprémacistes blancs se sont aussi approprié la Thin Blue Line dans leurs rassemblements, qu'ils portent avec le drapeau confédéré (symbole lui aussi raciste). Sous couvert d'une solidarité envers des collègues morts ou blessés en service, le sous-discours derrière le port de la Thin Blue Line est d'encourager la suprématie blanche et de légitimer la haine envers les personnes racisées.

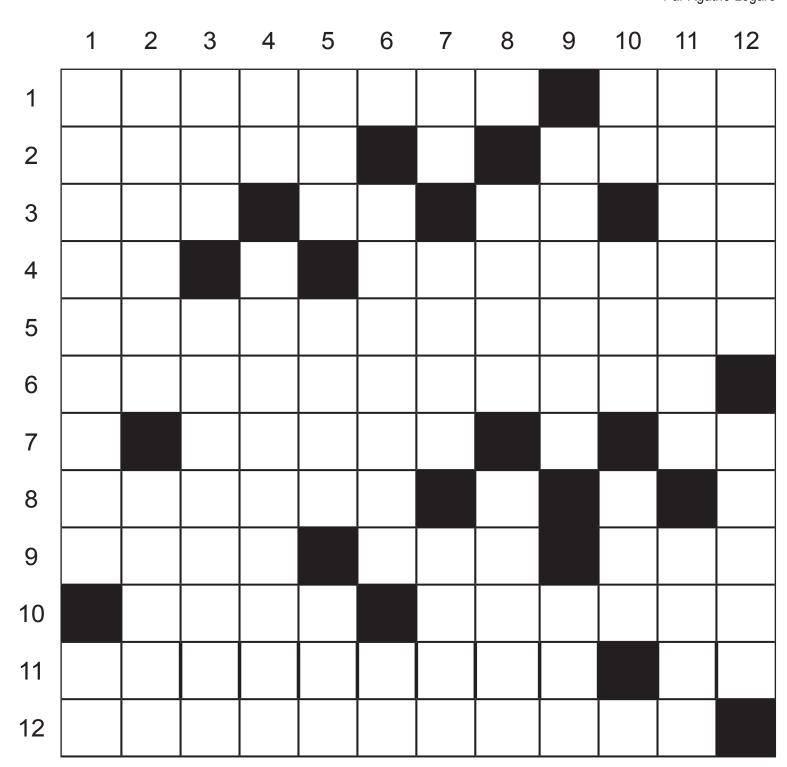
Pourquoi alors les laisser porter un symbole associé à la suprématie blanche et à l'extrême droite? Là est la question. De fait, plusieurs corps policiers ont pris position publiquement par rapport à la *Thin Blue Line*. Car, rappelons-le, le Code de déontologie des policiers du Québec prévoit qu'ils ont le « devoir de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions [...] le devoir d'impartialité dans l'exercice de leurs fonctions [...]*. » La loi indique donc d'emblée que le port de ce genre de symbole est proscrit. La GRC, le SPVM, la police provinciale de l'Ontario, le Service de police de Toronto et bien d'autres ont interdit le port du *Thin Blue Line* à leurs policier·ère·s.

En somme, que les policier·ère·s adhèrent ou non à l'idéologie raciale projetée par l'écusson n'a pas d'importance. C'est un message de haine et d'intolérance qui est reçu par les personnes qui sont interpellées par la police, et particulièrement les personnes racisées. En effet, un article du *Globe and Mail* intitulé « Black and Arab people overrepresented in Quebec City police stops, data show » (« Les personnes noires et d'origine arabe surreprésentées lors des interpellations policières à Québec, selon les données ») démontre l'existence d'un profilage racial policier. Donc, considérant le risque accru de cette population d'être interpellée, le port d'un symbole raciste peut venir encore plus briser la confiance de la population, en plus d'ajouter un stress supplémentaire et inutile lors d'interactions avec la police.

^{*} Loi sur la police, article 125.

Mots croisés

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- 1- Nom officiel de la coopérative de solidarité chargée de développer le projet d'habitation et de parc sur le site de l'ancien patro Saint-Vincent-de-Paul. Le projet prévoit pour l'instant 125 logements sociaux et communautaires, une résidence pour aînés, 70 places en CPE et un parc.
- Nord-nord-ouest.
- 2- Conduite souterraine qui recueille et évacue les eaux usées d'une ville (au singulier) Fourneau.
- 3- Inscription sur les vieilles pierres tombales de nos cimetières (abrégé de Requiescat in pace) Compact Disque À quel endroit ? Deux en chiffres romains.
- 4- Infra-rouge Souligne et répète quelque chose avec force.
- 5- Rue du faubourg Saint-Jean-Baptiste, parallèle à la rue Saint-Jean (deux mots liés par un trait d'union). Elle vient d'être réparée et réaménagée en rue partagée.
- 6- Accent ou signe en forme de « V renversé », ici placé sur le deuxième « o » du nom de la nouvelle coopérative de solidarité.
- 7- Individu ou groupe avec qui on est lié par affinité, intérêt, ou traité face à un adversaire Sa Majesté.
- 8- Réunion de choses attachées ou emballées ensemble.
- 9- Partie terminale de la tige qui porte les graines du blé et du maïs (pluriel) Époque Réseau Express Métropolitain à Montréal.
- 10- Non en allemand Met en colère, exaspère.
- 11- Enfilera de nouveau une aiguille Champion.
- 12- Trêve, arrêt temporaire des combats, souhaité entre Israël et Gaza (trois mots liés par un trait d'union).

Verticalement

- 1- Théâtre de la rue Crémazie qui loge dans l'ancienne synagogue de Québec Rez-de-chaussée.
- 2- Ferai quelque chose, entrerai en action Suspension momentanée de la respiration pendant le sommeil.
- 3- Signal sonore bref Autre orthographe de Irakiens/Iraquiens (admise au scrabble).
- 4- Petit ruisseau Qui intègrent une personne ou un groupe en mettant fin à leur exclusion.
- 5- Office des Transports du Canada, chargé entre autres des plaintes contre les compagnies ferroviaires et les compagnies d'aviation Métal en feuille Dit qu'une chose n'est pas vraie.
- 6- Respect de soi-même, grandeur d'âme Consonnes de laize.
- 7- Ossements Fruit de la ketmie Héros de la résistance des Métis du Manitoba, exécuté par pendaison en 1885.
- 8- Organisme sans but lucratif Notre bonne vieille planète bleue.
- 9- Chercherez à éviter L'armée de l'air britannique, la Royal Air Force.
- 10- Non en anglais Deux fois trois Relatif à une nation autochtone de la baie James, ou bien un hurlement.
- 11- Durée d'un séjour dans un hôtel (au pluriel) Ce qui enferme, emprisonne.
- 12- Fenêtre en saillie, en surplomb d'un trottoir, un ouvrage vitré fréquent dans le faubourg Saint-Jean-Baptiste (appelé autrefois bowwindow) Avec deux accents aigus, on a des grands-mamans ; avec un accent grave, on a des textes, images, vidéos parodiques qui se propagent de façon virale sur les réseaux sociaux.

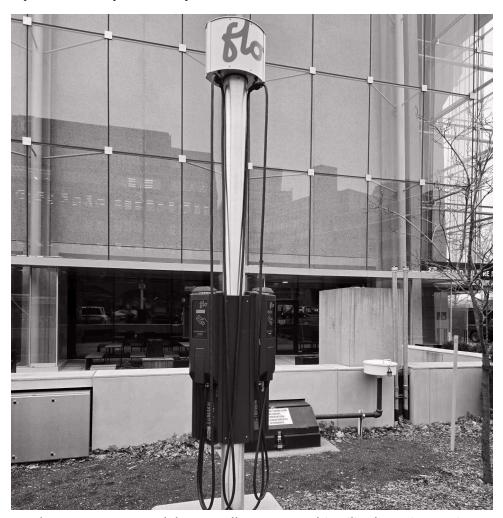
LES VOITURES ÉLECTRIQUES NE DOIVENT PAS NUIRE À LA MOBILITÉ DURABLE

Par Anthony Cadoret

Dans les derniers mois, des bornes de recharge pour véhicules électriques sont soudainement apparues à Québec et à la grande surprise de plusieurs, certaines se trouvent sur les trottoirs, faisant obstacle aux piétonnes et aux piétons.

La Ville de Québec est loin d'avoir effectué les transformations nécessaires à l'arrivée de la voiture électrique. Ces transformations seront particulièrement importantes dans les quartiers centraux où un grand nombre de personnes se stationnent sur la voie publique.

L'implantation de milliers de bornes aura un impact important sur le partage de l'espace dans la rue. Bien que l'électrification des transports s'inscrit dans la transition écologique, on a vu l'installation de bornes de recharge électriques sur le trottoir, faisant obstacle à la marche et donc à la mobilité durable, et dans des espaces verts ou qui auraient pu être verdis.



C'est exactement ce genre de bornes que l'on retrouve en plein milieu de certains trottoirs, comme c'est le cas sur l'avenue Wilfrid-Laurier, tout près des Plaines.

C'est important d'en discuter maintenant, car les voitures électriques commencent à faire leur place et il y a déjà des personnes qui branchent leur voiture, stationnée dans la rue, sur le mur de leur bâtiment dans Saint-Jean-Baptiste, encombrant le trottoir de fils électriques.

Une ville verte et accessible pour tout le monde

Les bornes de recharge s'ajoutent à de nombreux obstacles déjà présents sur les trottoirs. Or, ces trottoirs sont utilisés par une diversité de personnes, dont des parents avec une poussette ou des personnes à mobilité réduite pour qui les obstacles sont déjà trop nombreux.

Les trottoirs de Saint-Jean-Baptiste ne sont pas assez larges, ils sont brisés à de nombreux endroits et ils sont parsemés de poteaux d'Hydro qui rendent la circulation difficile pour les personnes qui ont une contrainte.

Très pentu, on pourrait penser que le quartier Saint-Jean-Baptiste n'est pas la place pour les personnes à mobilité réduite. Or, ce serait exclure les familles qui ont des poussettes, les personnes vieillissantes pour qui déménager n'est plus une option ou même toute personne en situation de handicap, permanente ou temporaire. Si l'on ne veut pas que ces personnes soient prisonnières de leur maison, nous avons le devoir de redoubler d'efforts pour rendre notre quartier accessible et inclusif.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques, en empiétant sur les espaces piétons, risquent de sacrifier une part de sécurité et de convivialité au profit de la voiture. Si la mobilité active est si difficile actuellement, c'est en raison de l'automobile, car elle rend la marche désagréable et le vélo dangereux. La transition énergétique ne doit pas nous enfoncer dans cette dynamique nuisible.

Les bornes ne doivent pas non plus s'implanter dans des espaces verts. Il serait contre-productif de perdre des espaces verts au profit de l'automobile, surtout dans Saint-Jean-Baptiste où ces espaces manquent gravement.

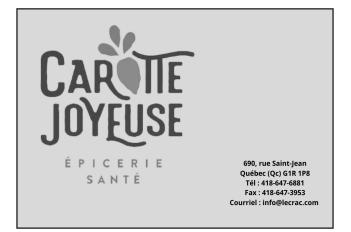
La mobilité durable avant l'automobile

Notre quartier a besoin d'aménagements sécuritaires pour les piétonnes et les piétons, des rues partagées, de grands trottoirs et plus d'espaces verts, pas moins.

Ainsi, la Ville doit installer ses bornes de recharge dans des espaces actuellement dédiés aux voitures, pas dans les espaces réservés à la marche ou au vélo, ni dans des espaces verts. De plus, la Ville doit agir vite si elle ne veut pas voir se multiplier les cas de personnes traversant des fils sur les trottoirs pour charger leur véhicule et du même coup rajouter des obstacles à la marche.

L'installation des bornes de recharge ne doit pas nous enfoncer encore plus dans l'hégémonie du tout à l'auto. Au contraire, il faut relever une fois de plus les investissements démesurés que nécessite l'automobile dans notre société et mettre la mobilité durable en premier plan.







Vous méritez mieux. Joignez la CSN!

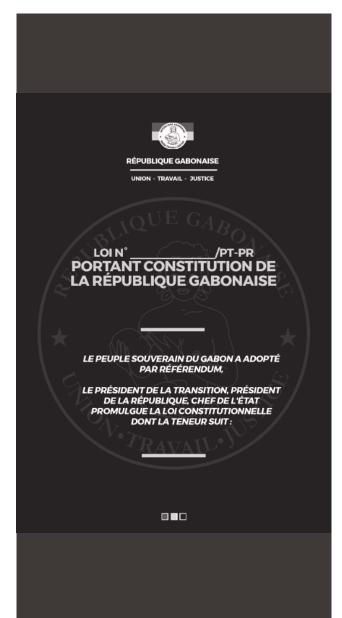
Toujours confidentiel - 418 647-5810 sesyndiquer@csn.qc.ca



LE GABON SE DOTE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Par Fabien Abitbol

Dans un passé récent, imaginez une seconde que Philippe Couillard n'ait pas pu être premier ministre du Québec et Justin Trudeau, premier ministre du Canada uniquement à cause de leur ascendance... Ça vous semble farfelu ? C'est pourtant ce que les moins de 54 % des Gabonais·e·s qui ont voté le samedi 16 novembre ont décidé à plus de 91 %.



On savait cette année 2024 très dense en élections. Rien que l'Inde, l'Europe et les États-Unis, ça représente déjà du monde. Mais il y a eu des surprises (des bonnes, et des moins bonnes en matière d'avortement aux États-Unis).

La surprise du chef nous est venue en novembre du Gabon. Après plus de 41 ans de présidence de Omar Bongo, cette ancienne colonie française avait été présidée par Ali Bongo (fils du défunt) qui en était à presque 14 ans de présidence lorsqu'il s'est fait renverser par un coup d'État le 30 août 2023, quatre jours après les élections.

Dorénavant, pour être candidat·e à l'élection présidentielle, il faudra :

- être né•e Gabonais•e d'au moins un parent gabonais•, lui-même né Gabonais•e (le « de souche » s'incruste)
- être marié•e à un•e Gabonais•e, d'au moins un parent gabonais né lui-même gabonais
- ne pas avoir d'autre nationalité depuis au moins trois ans (au Québec une telle clause aurait éliminé Philippe Couillard : il était Français)
- avoir résidé au Gabon au moins les trois années précédant l'élection, sans discontinuer
- avoir entre 35 et 70 ans
- être marié à un Gabonais de sexe opposé (exclusion des homosexuels)
- jouir de ses droits civiques (c'est la moindre des choses)
- être en bonne santé physique et mentale (alors qu'un autre article de la constitution dit que les personnes handicapées ont les mêmes droits que les autres)

Le mandat présidentiel reste fixé à sept ans, mais il devient impossible de faire plus de deux mandats.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

L'épouse et les enfants du président ne peuvent pas se présenter. Au Gabon, il y a eu la famille Bongo père et fils, et au Canada, la famille Trudeau père et fils.

Seul le couple hétérosexuel est reconnu. Toutefois, certains textes méritent des éclaircissements, notamment par rapport à la famille hétéronormée. Il est impossible de dire avec certitude ce qu'il adviendra des personnes homosexuelles. Ali Bongo avait dépénalisé l'homosexualité, mais Affaires mondiales Canada prévient que cette pratique n'est pas socialement acceptable.

Il n'y a plus de premier ministre, mais un viceprésident du gouvernement.

La nouvelle constitution maintient le français comme langue officielle, et Libreville comme capitale.

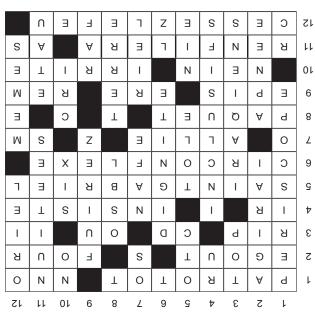
Le service militaire est obligatoire.

Dans les 173 articles de la nouvelle constitution, une série de droits et de devoirs sont reconnus aux citoyen·ne·s, certains devant être définis par la loi ordinaire. Par exemple, la nouvelle constitution consacre le droit à la propriété privée aux Gabonaises et Gabonais. Toutefois, elle ne précise rien pour les résident·e·s étranger·ère·s et les sociétés étrangères. On ne sait donc pas à l'heure actuelle si « Gabonais » se réfère à la citoyenneté à la résidence ou autre. À titre d'exemple, il est présentement interdit à certaines personnes non canadiennes d'acheter de l'immobilier au Canada.

SOLUTION

Grille en page 12





LE QUARTIER A PERDU PLUS DE 500 HABITANT-E-S EN CINQ ANS

Par Fabien Abitbol

Selon le recensement canadien de 2016, analysé ensuite pour le compte de la Ville de Québec, le quartier Saint-Jean-Baptiste comptait 8 725 habitants en 2021 contre 9 245 au recensement de 2016.

Alors que la population avait augmenté de 14,4 % entre 1996 et 2016, voilà qu'elle a diminué de 0,4 % entre 2001 et 2021.

De 2016 à 2021, l'âge moyen des Saint-Jambien·ne·s est resté stable : 45,9 ans en 2016, 46,1 ans en 2021. Parallèlement, l'âge moyen en ville est passé de 43,2 ans à 43,8 ans. À Saint-Jambe, on est plus vieux mais on vieillit moins vite.

Les personnes de moins de 25 ans ont diminué : de 17,6 % de la population du quartier en 2016, il n'en restait plus que 16,9 % en 2021 (moyenne de 25,1 % pour l'ensemble de la ville). Les plus de 65 ans ont augmenté en pourcentage : 23,2 % en 2016, et 25,3 % en 2021 (moyenne de 22,8 % pour la ville).

La démographie du quartier Saint-Jean-Baptiste

La population du quartier ne représente plus que 8 % de la population de l'arrondissement et 1,6 % de la ville.

Ménages

Le nombre de ménages, qui avait fait un bond de 15,4 % entre 1996 et 2016 pour s'établir à 5 775, a désormais chuté à 5580 en 2021. À peu près 200 ménages ont disparu.

Les ménages constitués d'une seule personne (célibataires, veuf-ves ou divorcé-es)

sont stables : 64 % en 2016, 63,5 % en 2021 (54,4 % dans l'arrondissement). Les ménages de deux, trois, quatre personnes ou plus n'ont pratiquement pas évolué non plus entre 2016 et 2021.

21,6 % des foyers ont un enfant (23,3 % en 2016), 12,1 % en ont deux (12,8 % en 2016), et 2,8 % ont trois enfants ou plus (2,9 % en 2016). À l'échelle de l'arrondissement, 23,9 % des familles ont un enfant, 14,6 % en ont deux et 5,8 % en ont au moins trois.

Immigration

En 2021, les personnes immigrantes représentent 15,1 % de la population du quartier, comme à l'arrondissement (15 %) alors qu'à l'échelle de la ville il y a 10,9 % de personnes immigrantes.

Les personnes immigrantes du quartier sont nées en Europe pour 55,2 %, en Amérique pour 21,4 %, en Afrique pour 12,3 % et en Asie pour 11 %. Par rapport à 2016, la part des Européen·ne·s et des Africain·e·s a augmenté, celle des Américain·e·s et des Asiatiques a diminué.

Revenus

En 2020, année de COVID et d'arrêt économique pour certains, 15 % des résident·e·s de 15 ans et plus du quartier ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$, alors qu'il y en avait 30,7 % en 2015.

En 2020, 14,2 % des résident·e·s du quartier de plus de 15 ans ont déclaré plus de 80 000 \$ de revenus. Elles et ils n'étaient que 7,2 % en 2015.

Le revenu brut moyen des plus de quinze ans dans le quartier a été de 50 880 \$ en 2020, alors qu'il était de 47 500 \$ dans l'arrondissement et de 52 400 \$ à l'échelle de la ville.

Mais rapporté aux ménages, le portrait est moins rose. En 2020, 38 % des ménages ont déclaré moins de 40 000 \$ dans le quartier (35,7 % dans l'arrondissement, 23,3 % dans la ville). À l'autre bout, 18,6 % des ménages ont déclaré plus de cent mille bruts (31,5 % dans l'arrondissement et 31,5 % dans la ville).

En 2016, 33,9 % des ménages consacraient au moins 30 % de leurs revenus aux frais de logement (par rapport à 20,2 % pour la ville). En 2021, cette catégorie est tombée à 24,5 % (16,1 % pour la ville). Des chiffres à prendre avec un grain de sel, car les loyers ont commencé à s'envoler au moment où le recensement était effectué (printemps 2021). Ce portrait qui semble refléter un bon état financier avec moins de gens qui consacrent une part importante de leurs revenus à se loger est probablement devenu faux en 2022 ou plus tard.

Sources

Ville de Québec, Quartier Saint-Jean-Baptiste. Portrait sociodémographique et économique, janvier 2019, Ville de Québec, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Saint_Jean_Baptiste_Portrait.pdf

Ville de Québec, Quartier Saint-Jean-Baptiste. Portrait sociodémographique et économique, janvier 2024, Ville de Québec, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/1-3_Saint_Jean_Baptiste_Portrait%202024.pdf

Ville de Québec, Arrondissement La Cité-Limoilou. Portrait sociodémographique, janvier 2024, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/arrondissements/docs/Portrait_arrondissement_La%20Cit%C3%A9-Limoilou%202024.pdf



Mélissa Coulombe-Leduc
Conseillère municipale du district électoral du Cap-aux-Diamants
Mambre du comité ovécutif















634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC T. 418 524-2122 ERICOCHOCOLATIER.COM

